

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 AVRIL 2023

Aujourd'hui, ont donné procuration :

- M. Jean-Marc DELATTRE à Mme DI MUZIO
- M. Bruno CARE à M. Yves DEGROOTE

Madame Audrey MARATIER a été nommée secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 6 Mars à l'unanimité

Rattachement : suite à un courrier reçu de la sous-préfecture du Nord pour tenir compte de la suppression de la TH sur les résidences principales. La suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale qui est remplacée par la THRS, c'est la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation. On a rajouté que la taxe d'habitation pour les résidences secondaires, celles qui sont vacantes, seraient soumises à une taxe qui est égale à 22,13 %.

M. Morelle : le taux de THRS qui est équivalent à la taxe d'habitation d'avant, doit obligatoirement figurer sur la délibération de vote de taux ; même en cas de reconduction.

C'est pour cela comme on a reçu le courrier le lendemain, on l'a rattaché à la délibération

Avant c'était 22,13 % alors ça reste à 22,13 %

M. Degroote : Il y a des résidences secondaires ?

M. Hennebert : Oui il y en a quelques-unes et ces personnes devront lors de leur déclaration de revenus, en faire la déclaration.

DELIBERATION : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le compte de gestion, c'est le compte de la perception en parfaite concordance avec le compte administratif, c'est-à-dire un déficit d'investissement de 83 818,93 € et un résultat de fonctionnement de 119 377,81 € et si on tient compte de l'excédent de 2021 ; on arrive à un résultat de clôture 2022 à 22 187,74 € en investissement et 637 004,75 € en fonctionnement.

M. Morelle : On peut passer au vote du compte de gestion : Qui est contre ? Qui s'abstient ? adopté à l'unanimité

DELIBERATION : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur le Maire est sorti et ne participe pas au vote

- la 2^{ème} colonne, c'est le réalisé en 2022 :

Au niveau des dépenses de fonctionnement charges à caractère général à 232 925,79 €

Ensuite les charges du personnel sont de 207 935,26 €

Autres charges de gestion courante 132 658,52 €

Les charges financières, ce sont les intérêts des emprunts 11 200,12 €

Ce qui fait un total de dépenses de 584 719,69 €

Au niveau des recettes :

Produits des services, on a reçu 21 531,13 €

Impôts et taxes 501 588,33 €

Dotations aux participations 174 991,82 €

Autres Produits de gestion courante 352,55 €

Les atténuations de charges : 2 412,63 €

Subventions transférées : 2 667,00 €

Produits exceptionnels : 554,04 €

Ce qui fait un total de recettes de 704 097,50 €

On a un résultat de fonctionnement en 2022 de : 119 377,81 €

Pour la partie Investissement

Au niveau des opérations, la salle Saint-Martin, c'est la micro-crèche pour un montant de dépenses de : 81 035,47 €

Mairie / Salle des Fêtes : informatisation de la bibliothèque : 5 918,40 €

La restructuration de l'éclairage public, pour la moitié c'est 47 874,74 €

Et le reste de l'aménagement de la maison médicale 6 286,75 €

Ce qui fait un total de dépenses d'équipements 141 115,36 €

Les dépenses financières, ce sont les remboursements d'emprunts qui s'élèvent à 38 212,92 €

Ensuite on a les amendes de police 2 667,00 € ; ce qui fait un total de dépenses d'investissement de 181 995,28 €

Au niveau des recettes

Recettes d'équipement, au niveau des subventions, pour la micro-crèche, on a encore rien reçu.

Travaux de voirie, ce n'est pas fait

Montant de l'éclairage public ; il reste 19 900,00 € à avoir que l'on n'a pas reçu de Valenciennes Métropole

Et pour la maison médicale, il reste 38 000,00 € que l'on n'a pas encore reçus

Au niveau du FCTVA, 27 113,57 €

Taxe d'aménagement 10 062,78 €

Et l'affectation du résultat 61 000,00 €

Un total de recettes d'investissement de 98 176,35 € ce qui fait un résultat déficitaire de 83 818,93 €

La page suivante, nous avons réintroduit l'excédent de 2021, en investissement il était de 106 006,67 €

On a un résultat 2022 déficitaire de 83 818,93 € donc un résultat de clôture en investissement excédentaire de 22 187,74 €

En fonctionnement il était de 578 626,94 €, on a affecté 61 000,00 € en investissement

Résultat 2022 de 119 377,81 €, ce qui fait un résultat de clôture de 637 004,75 €

M. Morelle : des questions ? aucune question.

DELIBERATION VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

M. Morelle : Le compte administratif, dont le résultat de clôture est en investissement de 22 187,74 € et en fonctionnement de 637 004,75 €.

Qui est Contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité

M. Morelle : On va passer aux signatures

DELIBERATION AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Au compte administratif, nous avons un résultat de 637 004,75 €

En investissement, nous avons un excédent de 22 187,74 € et dans les restes à réaliser nous avons un déficit de 153 637,00 €

Ce qui fait un besoin de financement de 131 449,26 €

On va affecter en investissement 132 000,00 €, ce qui restera en fonctionnement 505 004,75 €

M. Morelle : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité

DELIBERATIONS VOTE DES SUBVENTIONS

Présentation des demandes de subventions suivantes :

COMITE BUCCO-DENTAIRE

Demande du comité d'hygiène et de la santé Bucco Dentaire du Hainaut.

Tous les ans, la demande est de 150,00 €

Après examen en commission de finances, la somme de 150,00€ est maintenue

Mme Dégardin n'a pas participé au vote.

M. Morelle : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité

Les autres demandes :

- L'association «En Forme à Estreux»
- Etoile Sportive Sebourg Estreux Préseau Curgies
- Entente Pongiste Saultain Curgies Estreux

En commission de finances, les dossiers ont été examinés puisqu'ils ne demandaient pas tous la même somme, on a décidé de donner 300,00 € à chaque association

M. Morelle : Est-ce que vous avez des remarques ?

M. Degroote : Pour ceux qui en ont fait la demande ?

M. Morelle : Oui pour ceux qui ont fait la demande

Mme Théolat : Une demande de subvention doit justifier d'un décompte, d'un bilan et d'un prévisionnel

M. Morelle : EFE c'était 500,00 €, L'Etoile sportive c'était 1 000,00 € Les pongistes c'était 700,00 €

Mme Valois : Ils jouent où les pongistes ?

M. Morelle : A la salle des sports

M. Degroote : Et ce qui fait par rapport à l'année dernière ?

M. Morelle : L'année dernière, il n'y a pas eu de demande sauf le Comité Bucco Dentaire

M. Morelle : Pas d'autres remarques ? Pour en Forme à Estreux, 300,00 €

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité

M. Morelle : Pour l'association Etoile Sportive Sebourg Estreux Préseau Curgies : 300,00 €

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité

M. Morelle : Pour l'Association Entente Pongiste Saultain Curgies Estreux : 300,00 €

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité

M. Morelle : pour la caisse des Ecoles, nous proposons de maintenir la somme de 3 500,00 €

Mme Valois : C'est ce que l'on donne

M. Morelle : c'est une subvention versée à la caisse des écoles

Mme Théolat: C'est la somme qui est versée, c'est la somme dont elle dispose à volonté

M. Morelle : Qui est contre ? qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Pour les dépenses de fonctionnement

Charges à caractère générale : 416 379,00 €

Les points le plus importants sont les dépenses énergétiques : l'électricité et le gaz

Il faut prévoir 150 000,00 €

Et après il faut réduire les autres dépenses :

Pour les fournitures scolaires, il était prévu 3500,00 € mais comme l'année passée, il y a eu un dépassement de 600,00 € on réduit à 3 000,00 €

Sinon, il n'y a pas trop de trop grandes dépenses

On a diminué un peu tous les comptes, cela a été vu en commission de finances

Ensuite les charges de personnel pour un montant de 259 000,00€

Les autres charges de gestion courante sont 124 800,00€ ; au niveau des subventions, il y a 76 000,00€, c'est la subvention de l'APER

Ensuite les charges financières 14 300,00 €, 10 300,00€ ce sont les intérêts des emprunts et autres charges

Autres charges financières 4 000,00 € ; si on doit ouvrir une ligne de trésorerie pour les dépenses liées à la micro-crèche

Il y a une nouvelle attribution de compensation de 14 205,00 € mais c'était avant dans le compte 65 541 maintenant cela a changé de compte dans la M 57.

le virement de la section de fonctionnement sera de 328 316,26 €

Ce qui fait un total de dépenses pour l'année 2023 de : 1 157 000,00 €

Au niveau des recettes,

Produits des services : 17 500,00 €

Impôts et taxes : 487 000,00 €, il y a toujours à peu près les mêmes sommes

Dotations et Participations : 139 000,00 €

Autres charges de gestions courantes : 5 000,00 €, c'est la location de la maison médicale et la location de la salle des fêtes.

L'atténuation de charges 828,25 € pour équilibrer le budget

Ensuite l'excédent antérieur de 505 004,75 € ce qui fait un total de recettes de 1 157 000,00 €

Pour la partie Investissement :

En dépense, on a l'état des dépenses engagées non mandatées dans les opérations 858 825,00 €, l'emprunt du capital 39 200,00 €

La rénovation de l'éclairage pour l'autre seconde moitié pour 50 000,00 €

La micro-crèche, j'ai rajouté 300 000,00 €

On prévoit également une dépense au niveau de la voirie de 80 000,00 € et l'amortissement des subventions 2 667,00€

Au niveau des recettes, on a un excédent de 22 187,74 €

L'état des recettes non titré 705 188,00 €

La taxe d'aménagement 5 000,00 €

Le fonds de compensation de TVA qui sera à peu près de 23 000,00 € cette année

Ensuite Valenciennes Métropole, 19 000,00 € pour l'éclairage

Pour la micro-crèche, l'année dernière au niveau de la CAF, on avait inscrit 150 000 € et en cours d'année on a reçu un courrier qu'on pouvait avoir 216 000 €, il reste 66 000,00 € à inscrire.

Valenciennes Métropole : 30 000,00 € si on fait une voirie

L'affectation du résultat qu'on a voté juste avant 132 000,00 € et pour équilibrer l'investissement, il faut prendre du fonctionnement 328 316,26 €

De ce fait le budget s'équilibre à : 1 330 692,00 €

M. Morelle : Est-ce que vous avez des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION RETROCESSION DES ESPACES PUBLICS DE LA RUE GUYNEMER

M. Hennebert : des travaux ont été effectués par la Société SIGH, Rue Guynemer, afin de permettre à la commune de la reprendre en situation communale.

La Société SIGH va céder à la commune les parcelles suivantes :

Pour classement dans le domaine public :

- | | |
|-----------------------|---|
| - U 1684 pour 18 m2 | - Espaces verts |
| - U 1699 pour 2292 m2 | - Voirie |
| - U 1700 pour 20 m2 | - Ex Enclos poubelles qui a été démonté |

A garder dans le domaine privé

- | | |
|----------------------|-------------------|
| - U 1696 pour 10 m2 | - Emprise Transfo |
| - U 1697 pour 22 m2 | - Emprise Transfo |
| - U 1698 pour 417 m2 | - Espaces verts |
| - U 1695 pour 16 m2 | - Espaces verts |
| - U 1689 pour 15 m2 | - Espaces verts |

On nous demande de prendre une délibération pour que toutes ces parcelles rentrent dans le domaine public de la commune

Le cycle de l'eau a donné son accord pour la reprise des réseaux d'assainissement ; les pompes de refoulement ont été changées.

Les frais de géomètres sont pris en charge par la SIGH ; ainsi que les frais de notaire

Après consultation du Conseil Municipal, celui-ci donne son accord à Monsieur Le Maire, pour signer tous les documents relatifs à cette rétrocession, ainsi qu'à signer tous les documents relatifs aux classements et déclassements énumérés ci-dessus.

Le classement de voiries et domaines publics de voirie va augmenter en linéaire, donc tous les ans, on va demander une subvention supérieure pour entretenir cette voirie supplémentaire

Le local collectif de poubelles a été démonté et les locataires ont maintenant une poubelle personnelle.

Les plaques d'égout bougeaient, l'entreprise Jean Lefebvre est intervenue.

M. Hennebert : est-ce que vous êtes d'accord pour la rétrocession de la rue Guynemer à la commune ?
question ? Tous les travaux sont terminés ?

M. Hennebert : Oui Tous les travaux sont terminés et les mises en conformité sont prises en charge par SIGH

M. Degroote: Il y en a encore qui sont en train de travailler ?

M. Hennebert : oui, on a fait une pré-réception et elle n'était pas correcte, Il y avait des problèmes, L'électricité, tous les candélabres, il y en a environ pour 10 000,00 € et cela a été pris en charge par la société SIGH.

M. Degroote: Des lampes à LED ?

M. Hennebert : oui des lampes à LED

M. Georges : Pas de problème de réseau ?

M. Hennebert : il y a eu un passage pour vérification du réseau par caméra par le service des eaux usées (GESAV) la rétrocession va être engagée, cela peut durer 6 mois avec passage chez le notaire avant.

On dépend de Valenciennes Métropole pour le Syndicat d'assainissement, qui n'est plus le SIASEP. Cela pose quelques problèmes lorsque les personnes vendent leur habitation, une étude est faite par Valenciennes Métropole ; et si vous avez un 2^{ème} réseau pour les eaux pluviales, vous avez un avis défavorable.

M. Georges : Il faudrait faire des doubles réseaux ?

M. Hennebert : Il y a des rues où il y a des doubles réseaux et si les personnes ne sont pas raccordées, et n'ont pas fait les travaux, elles sont pénalisées lors de la vente de leur bien.

M. Hennebert : Et dans toutes constructions, il y a du séparatif ou une cuve pour les eaux de pluie.

DELIBERATION CESSION DU VEHICULE RENAULT KANGOO POUR MISE A LA CASSE

Monsieur Le Maire informe l'ensemble des membres du Conseil Municipal que le véhicule Renault Kangoo immatriculé 359 BHR 59 immatriculé en Juillet 2007 est hors d'usage et doit être cédé pour destruction

Après en avoir délibéré, l'ensemble des membres du Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur Le Maire à céder le véhicule Renault Kangoo pour destruction, pour un montant de 196,10 € HT, cela a été fait cette semaine chez METAL TECH SARL à Crespin

M. Degroote : Qui l'a emmené ?

M. Hennebert : C'est Romain, avec le tracteur

Mme Théolat : Le véhicule a été mis sur le tracteur et vendu au poids de la ferraille

M. Hennebert : Il a rendu service

M. Hennebert : Est-ce que vous êtes d'accord pour cette délibération ?

Adopté à l'unanimité

Fin de la séance à 21h30